



**CLEVER
FUEREN**
Sue
spueren

**À PARTIR DU
01/01/2019**

NOUVELLE PRIME POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES LÉGERS

JUSQU'À 500 €

**À L'ACHAT D'UN VÉHICULE NEUF
100 % ÉLECTRIQUE**

Conditions d'éligibilité :

- véhicule 100 % électrique de type : quadricycle, motocycle, motocycle léger (125 cm³), cyclomoteur (scooter et pedelec45)
- prime réservée aux personnes physiques et personnes morales de droit privé (résidents ou non-résidents) ;
- prime accordée au propriétaire du véhicule ; en cas de leasing, la prime peut être accordée au détenteur si le propriétaire renonce à l'aide ;
- véhicule mis en circulation au Luxembourg pour la première fois à partir du 1^{er} janvier 2019 et pas encore immatriculé à l'étranger ;
- durée de détention minimale du véhicule de 7 mois au Grand-Duché par le requérant ;
- prime de 25 % du coût HTVA du véhicule, sans toutefois dépasser 500 € ;
- prime non cumulable avec la déduction fiscale pour mobilité durable; toutefois cette prime est cumulable avec d'autres primes

Plus d'informations et autres conditions sur
www.clever-fueren.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG